

CONFÉRENCE

**Jeudi
2 mars
19h-21h**
Centre culturel
La Baume
Aix-en-Provence



Le fait religieux dans la construction européenne

ROSTANE MEHDI, *Professeur des Universités,
Directeur de l'Institut d'Études Politiques
d'Aix-en-Provence*

**Renseignements :
04 42 16 10 30**

La Baume
1770 chemin de La Blaque,
13090 Aix-en-Provence

programme@labaumeaix.com
www.labaumeaix.fr

Tarif unique 5 €



Longtemps les relations de l'Union européenne avec les Églises, les communautés de foi ont été placées sous le signe d'une indifférence réciproque. Le regard de l'Union sur le fait religieux a profondément changé au cours des dernières années.

Ainsi, il devient clair que les rapports entre société, politique et religion sont au cœur des débats sur la définition d'une identité européenne. Faut-il y voir le signe d'un «retour de la religion» qui ébranlerait des sociétés européennes jouissant, après des siècles de chaos, des bienfaits de la sécularisation ? Assurément non et il n'y a là que l'apparence d'un paradoxe.

Certes, la modernité occidentale, dont l'Europe serait en quelque sorte le creuset, a généré un triple mouvement : de rationalisation, d'autonomisation du sujet et de spécialisation des institutions.

C'est dans ce terreau qu'a pu bourgeonner le processus de dissociation de la confession et de la citoyenneté et qu'a été inauguré un mode de gouvernement laïc substituant, pour la première fois dans l'histoire des sociétés, une «transcendance» collective sécularisante à la «transcendance» religieuse. Ce processus soulève des questions qui ne peuvent laisser les juristes indifférents car elles ont une forte résonance dans le cadre de construction de l'Union.